

SYNTHESE DES EVALUATIONS DES RISQUES & DES ACTIONS DE PREVENTIONS

Rédigé par Maïlis Masson (ASSOCIATION ARCHIMENE)

Programmation des actions de prévention : DOCUMENT UNIQUE / FICHE DE PREVENTION

Exemple de synthèse des évaluations des risques et des actions de préventions pour LE DOCUMENT UNIQUE.

Activités concernées :	Situations dangereuses ou défaut relevés	Evaluation du risque				Actions de Prévention à mettre en place				
		Sans objet insignifiant	Faible	Moyen	Significatif	Descriptions	Personnes chargées des actions	Date de prise de décision	Délai de la mise en œuvre	Réalisé Le + Visa
1 Installations et matériels sportifs Circulation dans l'escalier	<ul style="list-style-type: none"> - Risque de Chute dans l'escalier ; - Une marche est en mauvais état ; - Absence de rampe. 				X	1) Signaler le danger et limiter la circulation; 2) Remplacer la marche & installer une rampe	Mr ou Mme XXX	19/12/11	1 MOIS	
2 Activités et locaux administratifs Travaux de bureau (secrétaire)	Le salarié est gêné par des reflets provenant de la baie vitrée		X			Installer un store (voir aussi l'aménagement du bureau)	Mr ou Mme XXX	19/12/11	1 MOIS	

- Votre document Unique pourra être constitué comme l'exemple ci-dessus dans le tableau de bord ci après
- (A dupliquer selon le nombre d'activités à risque recensées), avec des fiches d'aide à l'évaluation¹ et de tout autre document relatif à la prévention des risques professionnels.
- Dans le cadre de son obligation de sécurité, vous devez, en tant qu'employeur, intégrer aussi à la prévention des risques professionnels la prévention du harcèlement moral et du harcèlement sexuel². Il pourra figurer dans votre document unique pour la prévention des risques professionnels et indiquer les mesures mises en place pour la prévention du harcèlement sexuel comme les autres.

¹ Dossier d'aide à l'évaluation des risques professionnels pour les Associations Sportives :
http://tarn.franceolympique.com/tarn/fichiers/File/Lettre_electronique/Lettre_electronique_avril_2011/du_evrp_a_spor_nov_06.pdf
 Lien pour la prévention de tout travail sur écran : <http://www.gist44.fr/travail-sur-ecran.html>

² Selon la loi n° 2012-954 du 6 août 2012 relative au harcèlement sexuel qui a modifié le code pénal et le code du travail.

DOCUMENT UNIQUE
SYNTHESE DES EVALUATIONS DES RISQUES PROFESSIONNELS ET DES ACTIONS DE PREVENTIONS

STRUCTURE : _____ **SITE / LIEU / ETABLISSEMENT :** _____

NOM DE L'ASSOCIATION :						DATE DE REDACTION (mois / année) :				
Activités concernées	Situations dangereuses ou défaut relevés	Evaluation du risque				Actions de Prévention à mettre en place				
		Sans objet insignifiant	Faible	Moyen	Significatif	Descriptions	Personnes chargées des actions	Date de prise de décision	Délai de la mise en oeuvre	Réalisé Le + Visa

Cachet et Signature de l'employeur :

P__ / __

Guide de la FICHE DE PREVENTION : Expositions à certains facteurs de risques professionnels

Facteurs de risques énumérés à l'art. D.4121-5	Définitions	Mesures de préventions		
		Organisationnelles	Collectives	Individuelles
Manutention (le levage, la pose, la poussée, la tractation, le port ou le déplacement)	Toute opération de transport ou de soutien d'une charge qui exige l'effort physique d'un ou plusieurs travailleurs (art. 4541-2. Code du travail – C.T)	- Temps de pause - Alternance de tâches - Mécanisation de certaines opérations.	- Vérifications & maintenance des installations	- Equipements des protections individuelles tels que des chaussures de sécurité, gants, etc....
Postures Pénibles	Positions forcées des articulations. Ex : position à genoux, maintien des bras en l'air ou toutes autres contraintes posturales plus de 2H/ semaines	- Temps de pause - Polyvalence des salariés - Alternance des tâches.	- Etude Ergonomique du poste de travail	- Mise à disposition d'appuie pieds, de soutien de coude, etc....
Vibrations mécaniques (transmises aux mains et aux bras ainsi qu'à l'ensemble du corps)	Vibrations qui entraînent des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs (art. 4441-1 C.T)	- Temps de pause - Alternance des tâches.	- Vérification des machines - Aménagement ergonomique	- Equipements de protection individuelle (gants antivibratoires)
Agents chimiques dangereux (poussières, fumées, sauf amiantes)	Agents cancérigènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction susceptibles de présenter un risque pour la santé et la sécurité des travailleurs (art. R4411-6 et R. 4412-30. C.T)	- Organisation par métiers - Restriction d'accès aux locaux à risques.	- Respect des règles d'hygiènes - Formations sur les dangers + ventilation	- Equipements de protection individuelle (lunettes, masques, gants)
Températures extrêmes	Notion non définie par le C.T, il est nécessaire de déterminer ce qui constitue une température extrême compte tenu des caractéristiques des métiers concernés.	- Temps de pause - Alternance des tâches	- Climatisation / chauffage	- Equipements de protection individuelle (vêtements, gants, lunettes, ...)
Bruit	Selon art R. 4431-2 C.T les limites sont : - 87DB (A) : niveau d'exposition quotidienne. - 140DB (C) : niveau limite de pression acoustique de crête.	- Polyvalence des salariés - Alternance des tâches - Temps de pause - Organisation par métiers.	- Vérifications et maintenance des machines - Mesure du bruit	- Equipements de protection individuelle (bouchons d'oreilles, casques, ...)
Travail de nuit	Tout travail accompli au moins 2x / semaine, 3H du temps de travail quotidien entre 21H et 6H	- Temps de pause - Rompre l'isolement	- Mise à disposition de collations équilibrées	- Surveillance médicale renforcée
Travail en équipes successives alternantes	Exposition à certains risques professionnels résultant de l'organisation du travail (Ex : travail en 3X8)	- Limiter la durée d'exposition à ces horaires - Privilégier le sens des rotations	- Mettre à disposition un local de repos	- Surveillance médicale renforcée
Travail répétitif (mêmes gestes)	Cadence contrainte, imposée ou non par le déplacement automatique d'une pièce avec un temps de cycle défini.	- Temps de pause - Polyvalence des salariés - Mécanisation des opérations	- Etude ergonomique - Vérification des machines	- Surveillance médicale renforcée

- La fiche de prévention de chacun de vos salariés exposé à un ou plusieurs facteurs de risques professionnels, déterminés ci-dessus, et liés à des contraintes physiques marquées, à un environnement physique agressif ou à certains rythmes de travail susceptibles de laisser des traces durables identifiables et irréversibles sur sa santé, pourra être constitué avec l'exemple ci-dessus dans le tableau de bord ci après.

- La fiche mentionnée à l'article L.4121-3-1 du code du travail comporte au moins les rubriques figurant dans le présent modèle. Cette fiche de prévention des expositions va remplacer également les attestations d'exposition qui étaient réalisées pour les agents cancérigènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction et les agents chimiques dangereux.

FICHE DE PREVENTION des Expositions à certains facteurs de risques professionnels

STRUCTURE : _____ **SITE / LIEU / ETABLISSEMENT :** _____

NOM et prénom du salarié : _____ **UNITE DE TRAVAIL CONCERNE :** _____

Poste ou emploi occupé : _____ **DATE :** ____ / ____ / ____

Facteurs de risques énumérés à l'article D.4121-5 :	NON	OUI	Période d'Exposition		Mesures de préventions en place		
			Date de début	Date de Fin	Organisationnelles	Collectives	Individuelles
Manutention (le levage, la pose, la poussée, la tractation, le port ou le déplacement)							
Postures Pénibles							
Vibrations mécaniques (transmises aux mains et aux bras ainsi qu'à l'ensemble du corps)							
Agents chimiques dangereux (poussières, fumées, sauf amiantes)							
Températures extrêmes							
Bruit							
Travail de nuit							
Travail en équipes successives alternantes							
Travail répétitif							

Cachet et Signature de l'employeur :

Signature du /de la salariée :

P ____ / ____